
Extrait du registre aux délibérations du
Conseil Communal

Séance du 26.10.2010

Présents : RONGVAUX Alain, LEMPEREUR Philippe, BOSQUEE Pascale, JACOB Monique, CULOT Didier , GIGI Vinciane, TRINTELER Jean-Louis, SKA Noël, DAELEMAN Christiane, PIRET Jean-Marc, THOMAS Eric, SCHMIT Armand, LORET Marie-Jeanne, ALAIME Caroline,	Bourgmestre Echevins Président du C.P.A.S. Conseillers Secrétaire communale
--	--

Le Conseil Communal, réuni en séance publique,

Objet : Redevance d'occupation occasionnelle du domaine public par le placement de commerce de poulets, poisson, quincaillerie, etc. à emporter : modification

Revu sa délibération du 28.03.2001 établissant une redevance communale d'occupation occasionnelle du domaine public pour le placement de commerces de poulets, de poisson, quincaillerie et autres produits à emporter ;

Considérant que les montants dont question sont établis en francs belges et qu'il conviendrait dès lors de les convertir en euros ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30, alinéa 1^{er} ;

Vu les finances communales ;

ARRETE, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Il est établi une redevance communale d'occupation occasionnelle du domaine public pour le placement de commerces de poulets, de poisson, quincaillerie et autres produits à emporter.

Article 2 : La redevance est due par la personne qui occupe le domaine public.

Article 3 : La redevance est fixée à 25,00 € par commerce par jour. En aucun cas, la redevance ne peut dépasser 150,00 € par an.

Article 4 : La redevance est payable au moment de l'obtention de l'autorisation d'occupation du domaine public.

Article 5 : A défaut de paiement dans les délais prévus à l'article 4, le recouvrement de la redevance sera poursuivi devant les juridictions civiles compétentes.

Le montant réclamé pourra être majoré des intérêts de retard au taux légal.

En séance, date précitée.
Par le Conseil,

La Secrétaire,
Caroline ALAIME

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

Pour extrait conforme,
Saint-Léger, le 28.01.2020,

La Secrétaire,
Caroline ALAIME

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX